

DOSSIER
DE PRESSE
**CONSEIL
MUNICIPAL**

lundi 27 juin 2022

www.annecy.fr



ANNECY

Sommaire

Page 3 – Introduction

Page 4 – Dénomination de voie / Rapport n°4 – *Changement de dénomination de voie : le square de l'Évêché » devient le square Bernard Bosson* – rapporté par Monsieur le Maire

Page 5 – Tarifs / Rapport n°27 – *Modification du guide des tarifs et approbation du règlement intérieur des activités périscolaires, des centres de loisirs municipaux et des activités sportives municipales* – rapporté par Fabienne Grébert, conseillère déléguée à l'évaluation des politiques publiques et aux politiques tarifaires

Page 6 – Transition numérique / Rapport n° 31 – *Résultats de l'appel à projets transitions (écologique, démocratique et numérique) pour les associations locales – Conventions d'objectifs et de subventionnement avec les associations lauréates* – rapporté par Aurélien Modurier, maire-adjoint en charge de la transition numérique et de la ville intelligente

Page 8 – Jeunesse et politique socioculturelle / Rapport n° 41 – *Subventions aux associations – Aides aux projets et aux événements des structures socioculturelles : Archipel Sud MJC Centre Social, Centre Social et Culturel du Parmelan, MJC Centre Social Le Mikado Annecy Nord, Forum des Romains MJC Centre Social, Association Les Carrés, Association Cran-Gevrier Animation, MJC Centre Social Victor Hugo, Association Le Polyèdre* – rapporté par Guillaume Tatu, maire-adjoint en charge de la jeunesse, de la vie étudiante, aux centres socioculturels et aux centres de loisirs

Page 9 – Action sociale – Petite enfance – Vie scolaire – Santé publique / Rapport n° 43 – *Convention de partenariat avec l'État, le Département de la Haute-Savoie, la Croix-Rouge française et ALFA3A pour la mise en œuvre de l'accueil de jour du bassin annécien* – rapporté par Alexandra Beaujard, conseillère déléguée à la précarité et à l'insertion sociale

Page 10 - Santé-Hygiène-Séniors : Rapport n°47 – *Attribution de subventions aux associations dans le cadre de l'appel à projets activités innovantes à destination des séniors* – rapporté par Karine Bui-Xuan Picchedda, maire-adjointe en charge de la santé, de l'hygiène, du bien-vivre et du bien- vieillir

Page 11 – Ressources humaines / Rapport n° 62 – *Personnel municipal : modalités de mise en œuvre du temps de travail annuel à 1 607 heures* – rapporté par Monsieur le Maire

Introduction

Le conseil municipal de la Ville d'Annecy se réunit ce lundi 27 juin 2022, avec 63 points à l'ordre du jour. Parmi ces points, quelques principales informations :

- ❖ Le Square de l'Évêché va être renommé **en hommage à Bernard Bosson**, grande figure de la vie annécienne
- ❖ Des modifications et des adaptations majeures en faveur du **pouvoir d'achat des familles annéciennes**, notamment le **gel des tarifs pour la rentrée 2022** et la création d'un **nouvel abonnement de stationnement** pour les professionnels de santé et les aides à domicile
- ❖ **Le résultat** des appels à projets « **Transition numérique, écologique et démocratique** » et « **Activités innovantes pour les seniors** » : **12 projets** retenus en faveur de la transition numérique et l'environnement et **4 associations** retenues pour les activités pour les seniors
- ❖ Les **subventions** pour les **événements des huit structures socioculturelles** de la Ville, qui font animer les quartiers et leurs adhérents tout au long de l'année
- ❖ La nouvelle **convention** pour l'organisation de **l'accueil de jour sur le territoire annécien**, en partenariat avec l'Etat et le Département de la Haute-Savoie
- ❖ Les **1 607 heures**, une obligation de la loi de transformation de la fonction publique

Le Square de l'Évêché va être renommé en hommage à Bernard Bosson, grande figure de la vie annécienne

Cela fait 5 ans que Bernard Bosson nous a quittés. Sa disparition avait alors bouleversé beaucoup d'Annéciens. Afin de lui rendre hommage, le souhait avait été alors évoqué de donner son nom à un lieu public : le square de l'Évêché deviendra prochainement le square Bernard Bosson.

« La vie de Bernard Bosson, qui nous a quitté le 13 mai 2017, est une belle leçon pour la ville d'Annecy et ceux qui sont aux responsabilités aujourd'hui. Elle nous montre que l'on peut avoir le sens des réalités tout en gardant ses valeurs et ses rêves. Que l'on peut développer un territoire et concilier justice sociale et respect de l'environnement. Que l'on peut être moderne et avant-gardiste dans le respect des traditions. Lui rendre hommage, ce n'est pas seulement honorer une tradition locale ; c'est graver dans la mémoire des générations actuelles et futures l'histoire d'un homme brillant, bienveillant, courageux et indéfectiblement fidèle aux Annéciens. Pour toutes ces raisons, j'ai l'honneur de proposer un lieu à sa mémoire, qui sera inauguré à l'automne. »

François Astorg, maire d'Annecy

Un homme attaché à sa ville

Bernard Bosson a été maire d'Annecy entre 1983 et 2007. Il fut à l'initiative de nombreuses actions en faveur de sa ville et de ses habitants. En 1991, il crée le District de l'agglomération d'Annecy, préfigurateur de la C2A. Il a œuvré toute sa vie pour la protection du lac et de son environnement. Le « projet de sa vie » comme il aimait à le dire a été la construction du nouvel hôpital, dont il fut le président du conseil d'administration jusqu'en 2008. Beaucoup d'autres projets lui sont attribués : la création de la ZAC Courier. Sa politique sociale, sportive et culturelle s'est concrétisée par l'émergence du cinéma d'animation ou encore le soutien à la scène nationale et à la création du Brise-Glace.

L'Europe était aussi l'une des raisons essentielles dans son entrée en politique.

Ses mandats nationaux

Elu député à l'Assemblée nationale en 1986, il entre au gouvernement de Jacques Chirac en tant que secrétaire d'état auprès du ministre de l'intérieur chargé des collectivités locales. Après le remaniement ministériel, il devient ministre délégué auprès du ministre étrangères chargé des affaires européennes. Il a par la suite occupé le poste de Ministre de l'équipement, des transports et du tourisme, dans le gouvernement Balladur.

Des modifications et des adaptations majeures en faveur du pouvoir d'achat des familles annéciennes

« Dans le contexte actuel fortement inflationniste – 5% d'augmentation en un an – qui touche à la fois les finances publiques et le pouvoir d'achat des ménages, nous avons fait le choix de bloquer l'augmentation des tarifs des prestations familiales à Annecy pour l'année 2022-2023. Ainsi, les activités de restauration municipale, d'accueil périscolaires et extrascolaires et les activités sportives et culturelles resteront au même tarif applicable depuis septembre 2017. Nous poursuivons ainsi la démarche de la ville pour garantir l'équité d'accès de toutes et tous aux services publics, et en particulier ceux à destination des enfants. »

François Astorg, maire d'Annecy

La délibération de ce jour porte sur une mise à jour à la marge des tarifs mentionnés dans le guide sur année scolaire. Elle instaure également quelques nouveaux tarifs et des adaptations majeures pour mieux répondre aux besoins des habitants et des usagers.

Maintien des tarifs familles pour l'année 2022-2023

Les tarifs appliqués dans le cadre de la **restauration scolaire**, les **accueils périscolaires et extrascolaires** à destination des jeunes, les activités **sportives** municipales et les pratiques **culturelles** au sein du Conservatoire à Rayonnement Régional, la Ville s'engage à maintenir les tarifs de ces prestations pour l'année scolaire 2022-2023.

Le Pass Jeunes toujours offert

Dans ce cadre, la Ville maintient également la gratuité du Pass Jeunes qui avait été mise en place à la rentrée 2021 pour favoriser l'accès des jeunes annéciens aux activités sportives et culturelles et encourager les associations qui s'y investissent.

Un nouvel abonnement de stationnement Santé Autonomie à Domicile

Cet abonnement à destination des **professionnels de santé** et des **aides à domicile** pratiquant des soins au domicile des annéciens répond à leur besoin de simplifier leur stationnement pour l'exercice de leur activité de santé. Il faudra pour cela justifier de son activité à l'aide de son code APE afin de bénéficier pour 6 mois ou un an du tarif de 20 euros par mois par véhicule.

Un menu sans viande à la cantine

Un nouveau choix d'alimentation est proposé aux parents pour cette rentrée scolaire, avec un menu sans viande remplacée par d'autres protéines (poissons, œufs, légumineuses...), en plus des deux autres menus existants (menu classique et menu sans porc). Cette proposition, mise en place dans le cadre de la restauration scolaire, permet de répondre aux évolutions de consommation alimentaire des habitants.

La gratuité pour l'aisance aquatique

Dans le cadre d'une stratégie globale d'apprentissage de la natation pour les enfants vivant dans notre ville lacustre, la gratuité est appliquée à l'ensemble des activités d'aisance aquatique (pour les 4-6 ans) et d'apprentissage (pour les 5-14 ans).

Un soutien aux associations pour concrétiser leur projet

La Ville d'Annecy a lancé, en février, un appel à projets « Transitions pour les associations locales ». Cette première édition élargie aux projets écologique et démocratique a été un vrai succès avec 22 dossiers de candidature reçus. Le jury, qui s'est réuni le 19 mai, en a retenu 12. Une subvention totale de 50 000€ est consacrée à la réalisation de ces projets.

« Pour ce nouvel appel à projets qui mêle l'écologie et la démocratie au numérique, les associations du territoire ont répondu présent. 12 projets de qualité ont été sélectionnés sur les 22 projets reçus, pour un total historique de 50 000 euros de soutien financier ! La transition numérique était au cœur de 7 projets lauréats et la transition écologique de 10, avec des projets pour sensibiliser à la préservation de la nature et au bien-manger, faire de l'éducation aux médias et développer des logiciels libres, diffuser des bonnes pratiques... C'est pleinement en phase avec notre projet de mandat ! »

Aurélien Modurier, adjoint en charge de la transition numérique et de la ville intelligente

Les projets retenus

Projet	Association	Nature du projet	Montant de la subvention
Eau la la !	Fermaculture	Sensibilisation à la préservation de l'eau à travers des équipements et de la signalétique	6 250€
Rame pour ta planète – Annecy 2022	Surfeurs d'eau douce	Organisation d'un événement d'envergure, citoyen, sportif et environnemental sur la préservation des milieux aquatiques	2 500€
Développement d'une plateforme numérique du guide ACTES	Annecy collectif pour la transition écologique et solidaire	Valorisation du guide ACTES (Annecy collectif pour une transition écologique et solidaire) , plus interactif, facile à mettre à jour	7 000€
Création d'une plateforme locale et participative d'hébergement d'outils numérique libres	Yauternet	Plateforme locale de services numériques à destination des particuliers, associations e sensibilisation au mouvement des logiciels libres	3 600€
Atelier ludique visant à l'éducation pour un numérique démocratique, inclusif et durable	Fédération des Œuvres Laïques de la Haute-Savoie	Ateliers ludiques, interactifs, répliquables sur l'éducation aux médias et à l'information, les réseaux sociaux...	5 000€
Le point connecté 2.0 vers l'accompagnement et la transition au numérique	Secours population – Fédération de Haute-Savoie	Lutte contre la fracture numérique à travers des séances découvertes informatiques notamment	2 000€
Le numérique en famille	Le Polyèdre	Ateliers d'éducation au numérique visant à rassurer, orienter, accompagner voire outiller les parents sur les enjeux du numérique	3 089€

La fresque de l'eau Fier et lac d'Annecy	Du flocon à la vague (Water Family)	Création de la fresque de l'eau dédiée au Fier et au lac d'Annecy (version adulte et version jeune public), outil citoyen pédagogique dédié à leur préservation	5 400€
Manger sain et local	Terre d'Union	Promotion du bien manger local, sain et durable, à travers des actions pédagogiques	2 640€
Création de rayonne : le média des inspirations locales	Les Fourmis vertes	Mise en place d'un média local participatif visant à promouvoir les transitions en s'appuyant sur un collectif de citoyens bénévoles	5 500€
Fabriquer et réparer avec l'impression 3D	Ideation Lab	Ateliers découverte de l'impression 3D dans une optique de création mais aussi de réparation	4 000€
Protect Ice & Reduce Waste	For my Planet / Ecologie et citoyenneté	Education à l'environnement impliquant des collégiens emmener en expédition scientifique sur le terrain	3 021€

Les projets soutenus débiteront dès la signature de la convention avec les différentes associations. Un point d'avancement sera organisé tous les 6 mois. L'aboutissement des projets est programmé au plus tard en mars 2024.

Les 8 structures socioculturelles du territoire, partenaires privilégiés de la Ville

Connues de beaucoup d'Annéciennes et Annéciens, les structures socioculturelles implantées sur le territoire représentent des acteurs incontournables de la vie et de l'animation de la ville. Chaque année, la Ville soutient financièrement ces différents centres, à hauteur de 4,5 millions d'euros pour 2021. Elle octroie également des aides supplémentaires spécifiques aux projets événementiels qui animent le territoire toute l'année. Cette année, 113 390€ sont alloués à ces événements.

« Nous sommes fortement engagés auprès des structures socioculturelles locales pour les accompagner dans le rôle primordial qu'elles jouent dans l'animation du territoire, l'éducation des plus jeunes et la création de lien social. Toute l'année, elles proposent en lien avec la Ville des événements ouverts à tous, pour tous publics, qui dynamisent l'événementiel local au plus proche des attentes des habitants ! »

Guillaume Tatu, adjoint en charge de de la jeunesse, de la vie étudiante, des centres socioculturels et des centres de loisirs

Les 8 structures socioculturelles souhaitent toutes mener des projets pour lesquels une aide financière leur est indispensable. Quelques exemples de ces projets :

- L'Association les Carrés et son Festival de jazz
- Le centre social et culturel du Parmelan et sa soirée spéciale art et cirque dans le cadre du festival Ah ! La belle saison
- Le Polyèdre et son carnaval, ses animations de l'été ou sa bourse aux jouets
- La MJC des Romains et son festival Ludilac, les Chariottes musicales et les festivités des 50 ans de la MJC
- Cran-Gevrier Animation et son carnaval
- MLC Archipel Sud et le Festival de conte « paroles en éclats »
- La MJC Victor Hugo avec son carnaval, Meythet en fête ou encore « casse ta carapace » autour de la sensibilisation à la différence
- MJC le Mikado, son carnaval et Mikado plages

Les demandes de subventions toujours en cours

Les dossiers de demande de subvention, destinés à toutes les associations du territoire, sont toujours disponibles sur le site de la Ville www.annecy.fr. La date limite de dépôt des demandes est fixée au 30 septembre.

Action sociale

Accueil de jour : une nouvelle convention avec l'Etat, le Département de la Haute-Savoie, la Croix-Rouge française et Alfa3A pour offrir un espace d'accueil et favoriser la réinsertion des personnes

Arrivée à échéance au 31 décembre 2021, la convention relative au fonctionnement du dispositif d'accueil de jour de la Ville d'Annecy, signée avec l'État et le Département, va être renouvelée au 1^{er} juillet 2022. Réuni le 18 mars dernier, le comité de sélection a retenu le projet de la Croix-Rouge française, en collaboration avec Alfa3A, pour mettre en place un lieu d'accueil et de sociabilité pour les personnes en difficulté et notamment pour les personnes sans hébergement stable.

Une nouvelle gestion de l'accueil de jour sur Annecy

Compétent en matière de politique d'hébergement, l'État, en lien avec le Conseil Départemental, chef de file de l'action sociale, a fait part de son souhait de revoir le référentiel de l'accueil de jour sur le territoire annécien : celui-ci devant être commun à tous les accueils de jour du département. Un nouveau cahier des charges a ainsi été établi. Considérant les besoins d'accueil pour tous les publics sans domicile, en errance et en difficulté présents sur Annecy, deux sites seront exploités par les candidats retenus : la Croix-Rouge française et Alfa3A. La convention commence au 1^{er} juillet 2022 et courra jusqu'au 31 décembre 2025. Le site de L'Herminette, qui concentrait une partie de l'accueil de jour, se déplace ainsi dans ces sites moins vétustes, plus grands et plus adaptés pour offrir les meilleures conditions d'accueil.

Un site généraliste « La Halte », géré par la Croix-Rouge Française

Situé **5 route de Vovray à Annecy**, ce site aura pour vocation l'accueil de personnes isolées, avec ou sans animaux.

Ses horaires d'ouverture sont : du lundi au dimanche de 9H à 12H et de 13H à 17H. L'équipe se compose de travailleurs sociaux et d'accompagnants éducatifs et sociaux.

Le site poursuit quatre missions principales :

- Accueillir
- Socialiser
- Accéder au bien-être, à l'hygiène et aux soins
- Accompagnement global des BrSa et suivi des CER (des femmes et couples sans enfant, mal logés ou sans résidences stables)

Un site dédié aux familles à la rue, géré par ALFA3A

Situé au 1 rue du 27^{ème} BCA à Annecy, ce site accueillera les familles mais également les femmes et les couples sans enfant.

Ses horaires d'ouverture sont : du lundi au vendredi de 9H à 12H et de 13H à 17H.

Les week-ends, les personnes pourront être accueillies sur le site de Vovray, ouvert 7 jours sur 7. L'équipe se compose de travailleurs sociaux et d'accompagnants éducatifs et sociaux.

Le site poursuit six missions principales :

- Accueillir
- Socialiser
- Accéder au bien-être, à l'hygiène et aux soins
- Renforcer les dynamiques autour de la parentalité
- Prévenir les violences faites aux femmes et les violences intra familiales.
- Accompagnement global des BrSa et suivi des CER.

Pour rappel, le **CCAS d'Annecy** a vu son budget renforcé depuis le 1^{er} janvier 2022 et ses effectifs passer de 4 à 22 personnes, pour notamment répondre à l'urgence sociale et aux besoins de l'ensemble des familles du territoire. 855 790€ sont notamment versés en 2022 en subventions aux associations au titre de l'action sociale.

Des activités innovantes à destination des séniors

Pour la première fois, les associations proposant des activités innovantes pour les séniors ont été sollicitées, via un appel à projets, pour un soutien de la Ville.

Isolement, maintien du lien social, perte d'autonomie, condition physique... les plus de 60 ans peuvent être confrontés à ces problèmes au quotidien. Face à ce constat, et au-delà des actions qu'elle mène, la Ville se rapproche des associations locales afin de les aider à construire leur projet lié à des activités à destination des séniors.

« Afin de bien vieillir à Annecy, nous nous sommes engagés dans une politique de lutte contre l'isolement des séniors, dans le développement d'actions favorisant le maintien du lien social et la prévention de la perte d'autonomie. En soutenant les associations qui œuvrent au quotidien auprès des plus de 60 ans confrontés à ces problèmes, nous espérons répondre aux attentes des séniors et les accompagner de la meilleure façon possible. »

Karine Picchedda

Les projets proposés devaient répondre à un certain nombre de critères :

- L'innovation - par rapport à ce que propose la Ville tout au long de l'année - pour les périodes du 1^{er} juillet au 30 septembre 2022 ou du 1^{er} octobre au 17 décembre 2022.
- Cibler le public sénior de plus de 60 ans, à la retraite et résidant à Annecy.
- Des activités organisées sur le territoire annécien et dans un lieu facile d'accès
- Des activités source de lien social
- Des projets autour de l'activité physique, culturelle ou artistique

Les associations retenues

4 associations ont été sélectionnées par la jury. Il s'agit de

- Annecy Karaté (600€)
- Roule & Co (1 525€)
- Studio Forum (1 500€)
- L'Académie de la santé (2 375€)

Soit un budget total de 6 000€ consacré au financement de ces projets.

Ressources humaines

Les 1 607 heures, une obligation de la loi de transformation de la fonction publique

La loi de transformation de la fonction publique impose aux collectivités une application des 1607 heures, supprimant ainsi la plupart des régimes dérogatoires (hors régimes de travail mis en place antérieurement à l'entrée en vigueur de la loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001.)

Les « cycles de travail » doivent donc faire l'objet de nouvelles délibérations dans les collectivités qui n'atteignent pas l'obligation légale des 1607 heures travaillées chaque année.

Pourquoi 1607 heures ?

Les 1607 heures se calculent sur la base des 365 jours de l'année, auxquels sont soustraits les 52 samedis, 52 dimanches, 8 jours fériés et 25 jours de congés payés. Il reste 228 jours.

228 jours x 7 heures = 1596 heures à travailler, arrondies à 1600 heures. A cela, s'ajoute les 7 heures de la journée de solidarité.

Une mise en place au 1^{er} janvier 2023

La loi de transformation de la fonction publique impose une instauration de cette nouvelle règle au 1^{er} Janvier 2023.

Un travail avec les directions et les syndicats a été mené pour l'adaptation éventuelle des cycles de travail.

Contact presse :

Anouck Duchosal, attachée de presse du maire d'Annecy

anouck.duchosal@annecy.fr - 07 64 82 20 03